



CADRE DE RÉFÉRENCE

COMITÉ DU PROGRAMME MDCM

Approbation par : Conseil des politiques de l'École de médecine

Date d'approbation : 22 août 2016

Dernière mise à jour : 16 octobre 2023

Mandat

Le Comité du programme MDCM est chargé par le vice-décanat, Études médicales de premier cycle (ÉMPC) de diriger le programme d'études médicales de premier cycle (programme MDCM) de l'École de médecine aux campus Montréal et Outaouais. La présidence du Comité est assurée par le vice-doyen ou la vice-doyenne, ÉMPC.

Le Comité du programme MDCM exerce une fonction exécutive et veille à ce que le programme MDCM soit conforme à la mission de l'École de médecine et aux normes d'agrément du Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada (CAFMC). Le programme d'études en médecine constitue le principal domaine de responsabilité du Comité. Le Comité reçoit de l'information sur les ressources du programme de même que sur la sélection et la promotion des étudiants et étudiantes de manière à remplir sa fonction de supervision du programme d'études.

Le Comité du programme MDCM supervise le programme d'études dans son ensemble et est globalement responsable de la conception, de la gestion, de l'intégration, de l'évaluation et de l'amélioration d'un programme d'études en médecine cohérent et coordonné (CAFMC, élément 8.1). Le Comité supervise le cursus MDCM et l'évaluation des apprentissages au sein du programme. Le Comité remplit son mandat à la fois directement et par l'entremise de ses sous-comités, et est responsable des politiques relatives au programme d'études (CAFMC, élément 4.4).

Rôles et responsabilités

Le Comité du programme MDCM a les responsabilités suivantes :

1. Assurer la conception, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation générales du programme MDCM, ce qui inclut les fonctions suivantes :
 - 1.1. Établir les objectifs d'apprentissage du programme MDCM, de chacun des volets du



programme et de chaque cours.

- 1.2. Veiller à ce que les activités d'apprentissage (y compris les rencontres cliniques et procédures requises) soient adaptées au stade de formation des étudiants et étudiantes et qu'elles leur permettent d'atteindre les objectifs d'apprentissage déterminés.
- 1.3. Veiller à ce que les évaluations des apprentissages soient viables, justifiables et effectuées en temps utile.
- 1.4. Assurer l'amélioration continue de la qualité en se fondant sur les objectifs du programme de même que sur des mesures internes et externes de la réussite étudiante et de la satisfaction des différents intervenants pour procéder à la révision et à l'évaluation du programme.
- 1.5. Assurer une supervision, une évaluation et un enseignement adéquats aux étudiants et étudiantes du programme MDCM.
- 1.6. Établir les politiques et procédures du programme MDCM et surveiller la conformité à ces dernières.
- 1.7. Établir et assurer le suivi des normes en matière de qualité de l'enseignement et de la supervision, en collaboration avec les autres comités de l'École de médecine qui sont responsables de la supervision du milieu d'apprentissage clinique.
- 1.8. Veiller à ce que les résidents et résidentes et les membres du corps professoral soient adéquatement préparés à leurs rôles de supervision, d'enseignement et d'évaluation.
- 1.9. Établir les lignes directrices pour le Dossier de rendement de l'étudiant ou l'étudiante en médecine (DREM).
- 1.10. Aviser le CAFMC de toute modification majeure du programme MDCM ou de ses ressources.

(CAFMC, éléments 1.6, 2.6, 3.1-3.2, 3.4-3.6, 4.4, 5.7, 5.12, 6.1-6.8, 7.1-7.9, 8.1-8.8, 9.1, 9.3-9.9, 10.9-10.11, 11.3, 12.7-12.8)

2. Établir les principes de sélection et de promotion des étudiants et étudiantes. Les procédures afférentes ainsi que les décisions d'admission et de promotion à l'échelle individuelle ne relèvent toutefois pas du Comité du programme MDCM; ces responsabilités sont imparties par le vice-décanat, ÉMPC à d'autres comités permanents des ÉMPC : le Comité d'admission MDCM détient l'autorité en matière de sélection des étudiantes et étudiants (admission au programme) et le Comité de promotion des étudiants (CPÉ) détient l'autorité en matière de décisions de promotion des étudiants et étudiantes (promotion et obtention du diplôme).

(CAFMC, éléments 9.9, 10.1-10.8)

Structure hiérarchique

Le Comité du programme MDCM représente l'autorité principale et ultime en ce qui a trait au programme d'études médicales de premier cycle. Le Comité relève du vice-décanat, Études médicales de premier cycle. Le Comité du programme MDCM délègue certaines de ses activités à ses sous-comités et les charge de formuler des recommandations à son intention. Le Comité peut établir les sous-comités qu'il juge nécessaires pour agir en son nom dans les dossiers relevant de son mandat. La composition et le cadre de référence de chaque sous-comité sont établis par le Comité du programme MDCM. Sans



restreindre la portée générale de ce qui précède, le ou la secrétaire du Comité du programme MDCM maintient à jour la liste de tous les sous-comités de ce dernier, leur composition et leur mandat. Ces sous-comités sont énumérés ci-dessous (liste mise à jour régulièrement).

Le Comité du programme MDCM compte actuellement neuf sous-comités :

- Quatre sous-comités des volets du programme :
 1. Sous-comité du volet Formation fondamentale en médecine et médecine dentaire (FFMMD)
 2. Sous-comité du volet Transition vers la pratique clinique (TPC)
 3. Sous-comité du volet Externat
 4. Sous-comité du volet Rôle du médecin (agit également comme Sous-comité du thème Identité et pratique professionnelles)
- Deux sous-comités des thèmes du programme :
 1. Sous-comité du thème Sciences fondamentales, pensée critique et application des connaissances (SFPCAC)
 2. Sous-comité du thème Responsabilité sociale, santé des populations et promotion de la santé (RSSPPS)
- Sous-comité de l'évaluation de programme et des issues curriculaires (EPIC)
- Sous-comité sur le bien-être
- Sous-comité de gestion du programme d'études
- Sous-comité sur l'enseignement en santé autochtone

La présidence de chacun des sous-comités doit présenter des comptes rendus à intervalles déterminés lors des réunions du Comité du programme MDCM et soumettre annuellement à ce dernier un rapport écrit ou une présentation. Tout membre du Comité du programme MDCM peut demander l'ajout de points à l'ordre du jour des réunions du Comité.

Collaboration avec les autres instances de l'École de médecine

Le Comité du programme MDCM collabore avec d'autres membres de la direction, comités et organes de l'Université McGill, de la Faculté de médecine et des sciences de la santé et de l'École de médecine, dont les suivants :

1. Autres comités permanents des ÉMPC :



- 1.1. Comité des opérations des ÉMPC : La présidence du Comité des opérations des ÉMPC doit porter à l'attention du Comité du programme MDCM tout problème opérationnel et tout problème lié aux ressources qui pourrait avoir une incidence sur le programme d'études ou l'évaluation des apprentissages.
- 1.2. Comité d'admission MDCM : La présidence du Comité d'admission MDCM doit porter à l'attention du Comité du programme MDCM toute proposition visant à établir les critères de sélection en vue de l'admission au programme MDCM.
- 1.3. Comité de promotion des étudiants (CPÉ) : Le Comité du programme MDCM établit le Règlement de promotion, les exigences des cours et les évaluations aux fins d'interprétation et d'application par le CPÉ.

(CAFMC, éléments 2.4, 5.1-5.11, 9.9, 10.1-10.8, 11.1-11.2, 12.1-12.8)

2. Bureau des affaires professorales et Bureau de la formation professorale : Ces bureaux sont responsables des nominations, de la formation, du soutien financier et de l'avancement professionnel des membres du corps professoral. Ils sont aussi chargés de favoriser l'épanouissement du corps professoral en tant que communauté d'érudits en plus d'établir et de diffuser des politiques de lutte à la discrimination. Les questions relatives au professionnalisme du corps professoral ainsi qu'à la diversité au sein du corps professoral et de la direction pédagogique font également partie de leur mandat (CAFMC, éléments 3.5-3.6, 4.1-4.5).
3. Bureau de la santé et des affaires médicales : Ce bureau gère les ententes d'affiliation et, par l'entremise du Comité des directions des services professionnels, le milieu d'apprentissage clinique (CAFMC, éléments 1.4, 5.5-5.11).
4. Bureau de la responsabilité sociale et de l'engagement communautaire : Ce bureau est chargé par la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS) d'établir des programmes d'encouragement aux études médicales et des partenariats visant à accroître la diversité (CAFMC, éléments 3.3-3.4).
5. Comités permanents de l'École de médecine : La présidence du Comité du programme MDCM soulève tout problème qui pourrait avoir une incidence sur le continuum de formation médicale (études médicales de premier cycle, formation médicale postdoctorale et développement professionnel continu), sur les départements cliniques de la FMSS ou sur le milieu d'apprentissage.
6. Bureau pour le respect en milieu d'apprentissage (BRMA) : Le Comité du programme MDCM collabore avec le BRMA pour toute question qui touche le harcèlement/l'intimidation (CAFMC, élément 3.6).
7. Bureau de l'agrément et de l'amélioration de la qualité de l'éducation et Comité d'agrément des ÉMPC : Le Comité du programme MDCM collabore à l'ensemble du processus d'agrément.



Composition

Membre	Fonctions	Droit de vote
Vice-doyen(ne), ÉMPC <i>En l'absence du (de la) vice-doyen(ne), ÉMPC, la présidence des réunions est assurée par le (la) vice-doyen(ne) adjoint(e), ÉMPC.</i>	Présidence	Oui
Agent(e) de gouvernance du programme, ÉMPC	Secrétaire	Non
Vice-doyen(ne) adjoint(e), ÉMPC et directeur(-trice) du programme, Campus Montréal	Membre d'office	Oui
Directeur(-trice) du programme, Campus Outaouais	Membre d'office	Oui
4 directeur(-trice)s de volet, programme MDCM, Campus Montréal <ul style="list-style-type: none"> - Formation fondamentale en médecine et médecine dentaire (FFMMD) - Transition vers la pratique clinique (TPC) - Externat - Rôle du médecin 	Membre d'office	Oui
4 directeur(-trice)s de volet, Campus Outaouais <ul style="list-style-type: none"> - Formation fondamentale en médecine et médecine dentaire (FFMMD) - Transition vers la pratique clinique (TPC) - Externat - Rôle du médecin 	Membre d'office	Oui
Responsable du thème Sciences fondamentales, pensée critique et application des connaissances (président[e] du Sous-comité du thème SFPCAC)	Membre d'office	Oui
Responsable du thème Responsabilité sociale, santé des populations et promotion de la santé (président[e] du Sous-comité du thème RSSPPS)	Membre d'office	Oui



Vice-doyen(ne) adjoint(e), Affaires étudiantes, Campus Montréal (président[e], Sous-comité sur le bien-être) <i>Personne déléguée approuvée : Directeur(-trice), Affaires étudiantes et affaires des résidents, Campus Outaouais</i>	Membre d'office	Oui
Président(e), Sous-comité de l'évaluation de programme et des issues curriculaires (EPIC) <i>Personne déléguée approuvée : Vice-président(e), Sous-comité de l'évaluation de programme et des issues curriculaires (EPIC)</i>	Membre d'office	Oui
1 représentant(e) des patients		Oui
VP aux études de l'Association des étudiant(e)s en médecine (MSS) – représentant(e) de l'effectif étudiant de 1re et de 2e année <i>Personnes déléguées approuvées : président(e) de la MSS ou président(e) de promotion de la 2e année MDCM</i>	Membre d'office	Oui
Président(e) sortant(e) de la MSS – représentant(e) de l'effectif étudiant de 3e et de 4e année <i>Personnes déléguées approuvées : VP aux études sortant(e) de la MSS, président(e) de promotion de la 3e année MDCM, ou président(e) de promotion de la 4e année MDCM</i>	Membre d'office	Oui
VP à l'éducation médicale de la MSS, Campus Outaouais <i>Personne déléguée approuvée : Président(e) de la MSS, Campus Outaouais*</i>	Membre d'office	Oui
2 membres à titre personnel, dont 1 membre du corps professoral des départements cliniques de l'École de médecine et 1 membre du corps professoral de l'École des sciences biomédicales		Oui
Directeur(-trice), Services éducatifs en médecine, Bureau des ÉMPC	Membre d'office	Oui
Directeur(-trice) associé(e), Services éducatifs en médecine, Campus Outaouais	Membre d'office	Non
Directeur(-trice) associé(e), Gestion et évaluation des programmes d'études, ÉMPC	Membre d'office	Oui
Directeur(-trice) associé(e), Formation préclinique, ÉMPC	Membre d'office	Non
Directeur(-trice) associé(e), Formation clinique, ÉMPC	Membre d'office	Non



Responsable académique, Design et implantation curriculaires, ÉMPC	Membre d'office	Non
Responsable académique, Design et implantation des évaluations des apprentissages, ÉMPC	Membre d'office	Non
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Agrément, ÉMPC	Membre d'office	Non
Président(e), Comité de promotion des étudiants (CPÉ)	Membre d'office	Non
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Admissions MDCM (président[e], Comité d'admission MDCM)	Membre d'office	Non

Durée des mandats

Les membres d'office siègent au Comité pour toute la durée de leur mandat. Le mandat des autres membres du Comité est de 3 ans (renouvelable une fois).

Déroulement des réunions

Fréquence et structure des réunions

Le Comité se réunit régulièrement durant l'année universitaire (au moins 10 réunions). La présidence peut convoquer des réunions additionnelles au besoin.

Les membres avec droit de vote qui ne sont pas en mesure de se présenter à une réunion ne peuvent pas nommer de personne déléguée pour les représenter et voter en leur nom. Les personnes déléguées approuvées sont indiquées dans la composition du Comité, ci-dessus.

Les discussions sont bilingues; les membres et les personnes invitées peuvent s'adresser au comité dans la langue de leur choix.

Un procès-verbal des réunions est rédigé en anglais et envoyé par voie électronique à l'ensemble des membres.

Des spécialistes et consultants externes (p. ex., membres du personnel, du corps professoral ou de la population étudiante des ÉMPC, autres membres de la communauté universitaire, universitaires invités) peuvent être conviés à participer de façon ponctuelle à une discussion donnée, à la discrétion de la présidence. La présidence peut créer des groupes de travail spéciaux pour étudier ou examiner une question particulière qui concerne le programme MDCM.

Quorum



Pour atteindre le quorum, 50 % + 1 des membres avec droit de vote doivent être présents (en personne ou en mode virtuel), dont au moins un membre du Campus Montréal, un membre du Campus Outaouais et une personne représentant l'effectif étudiant.

Procédure de vote

La présidence vise le consensus, mais les décisions finales reposent sur un vote. La présidence peut proposer ou appuyer une motion mais ne vote pas, sauf en cas d'égalité des voix. Les décisions sont prises à la majorité simple (50 % + 1) des membres votants présents à la réunion.

Un vote électronique peut être effectué lorsque la présidence estime que la situation s'y prête. Pour ce type de vote, les décisions sont prises par une majorité simple (50 % + 1) des membres ayant voté avant la date limite établie. On considère qu'un membre votant n'ayant pas voté avant la date limite établie pour le vote électronique s'est abstenu.

Un vote est requis pour les décisions importantes et les recommandations qui touchent les normes d'agrément pour lesquelles le Bureau des ÉMPC et le programme MDCM ne sont pas les principaux responsables.